

CHARTRE DES INTERVENANTS KAMEL TRANSHUMANANCE

-1- Tourisme équitable

- Le but principal est de permettre à une population de bédouins de vivre, tout en nous permettant de découvrir leur monde. Le coût du voyage couvre la prise en charge totale de notre séjour par Kamel et son équipe de chameliers.
- Maintenir des propositions de voyage à bas prix (par rapport à d'autres propositions sur le marché) permet d'ouvrir la possibilité de ces voyages à des participants à petit budget en France, et à des familles.

-2- Règle de vie du groupe

- Non jugement
- Ecoute et respect de l'autre
- Discrétion
- Bienveillance

L'intervenant est garant du maintien de ces qualités essentielles dans son groupe

-3- Autonomie et solidarité

- La rémunération de l'intervenant doit lui permettre de couvrir ses frais de billet d'avion, Kamel Transhumance prenant à sa charge le coût du séjour de l'intervenant à partir de 10 participants. Pour l'instant la rémunération proposée est volontairement basse (50 € par participant) dans le cadre d'un partenariat solidaire. Ce choix vise à créer une solidarité avec l'intervenant et entre les participants.
- Les participants s'engagent à prendre soigneusement connaissance de la fiche d'auto évaluation « Est ce que ce voyage est pour moi ? » compte tenu de leur capacité physique (temps de marche) et des conditions climatiques du voyage (écarts de température, possibilité de vent de sable). Un échange avec l'intervenant est souhaitable en cas de doute.
- L'assurance rapatriement, hospitalisation et autres soucis majeurs sont pris en charge par Kamel transhumance.